

NOM :

Centre d'écrit :

Prénoms :

Examen : C.A.P - SECTEUR A

Né(e) le :

Épreuve : Vie Sociale
et Professionnelle

Ne rien inscrire ici

ATTENTION : Toute réponse doit être rédigée

Calculatrice autorisée

**ELEMENTS
DE CORRIGE**

Vie Professionnelle *✍* **4,50 points**

Note

- ❶ Julien REVY recherche un emploi, il vient de recevoir une réponse positive de l'entreprise ISORO (document 1). Il souhaite accepter le poste qui lui est proposé.

DOCUMENT 1

ISORO
ZI Tertre Landry
70200 LURE

Lure, le 15 septembre 2003

Monsieur Julien REVY
21 rue Pasteur
70300 Luxeuil les bains

Monsieur,

Suite à notre entretien, nous vous confirmons les conditions de votre engagement au service de notre société à partir du 01.10.2003. Vous êtes embauché en qualité d'agent de maintenance.

Votre rémunération brute est de 1109.8 € pour 152 heures. Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai d'un mois. Vous êtes astreint au règlement intérieur de la société. La durée du préavis en cas de rupture du contrat est fixée à un mois.

Vous voudrez bien, pour accord, faire parvenir à l'entreprise, le double du présent engagement, après y avoir porté la mention « lu et approuvé » suivi de votre signature.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Monsieur C. HENRY,
Directeur des ressources humaines,

GROUPEMENT EST

Session 2004

CORRIGE

TIRAGES

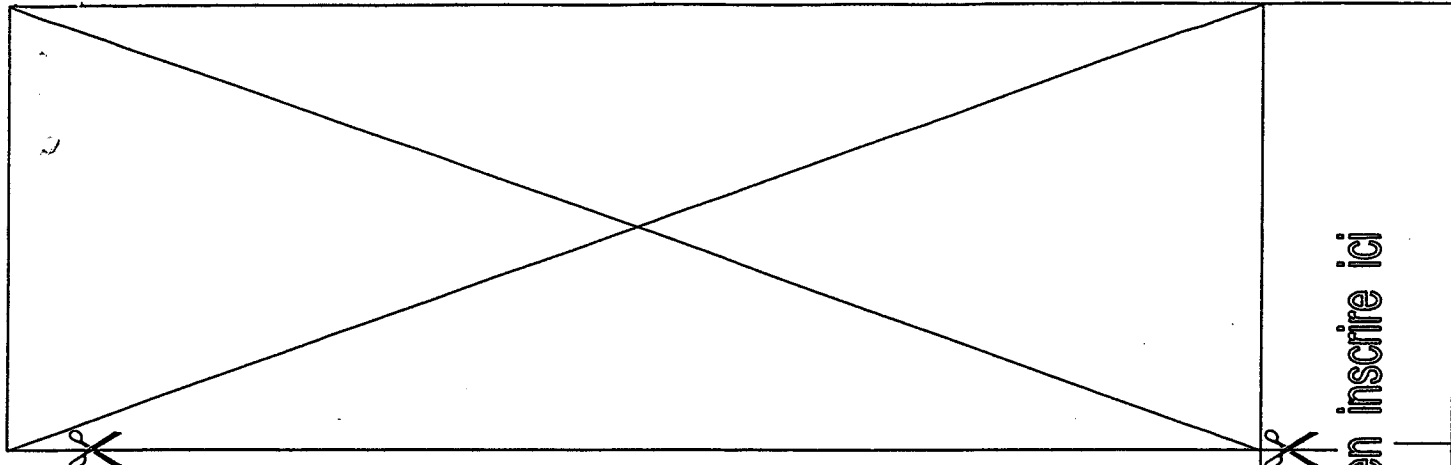
C.A.P - Secteur A

code :

Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle

Durée : 1 heure

page 1 / 7



Ne rien inscrire ici

**ELEMENTS
DE CORRIGE**

Note

1.1 – Indiquer la démarche complète que doit effectuer Julien pour accepter ce poste. 1 pt
⇒ **Faire parvenir à l'entreprise le double du présent engagement, après y avoir porté la mention «lu et approuvé» suivi de sa signature.**

1.2 – Nommer le type de contrat de travail dont il est question dans cette lettre. Justifier votre réponse. 0,5 pt pour le contrat
1 pt pour la justification
⇒ **Le type de contrat dont il est question dans cette lettre est un CDI car aucune date de fin de contrat n'est indiquée.**

1.3 – Indiquer le rôle de la période d'essai :
⇒ pour Julien : **découvrir l'entreprise, voir si le travail lui convient.** 0,5 pt
⇒ pour l'entreprise ISORO : **tester les capacités de Julien.** 0,5 pt

Le contrat de travail de Julien mentionne «vous êtes astreint au règlement intérieur de la société».

1.4 – Indiquer deux clauses qui doivent figurer dans ce règlement intérieur. 1 pt (0,5 pt x 2)
⇒ **Clauses relatives à :**
- l'hygiène
- la sécurité
- la discipline
- les sanctions

(accepter toute réponse cohérente et en relation avec ces 4 points).

Consommation 4,50 points

- ② Pour se rendre à son travail, Julien décide d'acheter une voiture d'occasion. Grâce à divers emplois déjà effectués, il a économisé 3000 € et ne pourra pas dépasser ce budget. Il a sélectionné huit petites annonces (document 2).

Note

DOCUMENT 2

CEIO Diesel An-1992 126.500km 3.400€ C10K garantie 3 mois Garage Auto-Roche 03.81.57.09.45 ou tel.06.18.45.69.23	VDS R 19 TD an 93 JA gris foncé 208.000kms px 3600€ tel.03.84.92.12.99 AP 20H
CEIO an 93 4cv 5V 117Mkms CT vierge peinture rpb pres. rpb + 2 pneus neige 2500€ tel.03.84.49.64.92	RENAULT 19 119 D an 90 90000kms 180.000km fact 9200€ px 3.200€ a deb tel.03.75.02.59.43 ou 06.89.62.96.82
VDS 309 D 190.000kms blanche 3pts att caravane 3000€ OK 7000€ def tel.03.84.70.88.09 ou 06.09.92.54.29	VDS SUPER 5 91 3pts ess 5cv 98.800kms CT OK 1500€ fact tel.03.84.96.92.97
VDS 205 ess 4cv an 91 190.000kms pain- ture neuve CT OK 1800€ tel.03.84.91.56.27	CAUSE DEPART VDS R5 CT OK 140.000kms 87.700€ tel.03.84.93.60.46

Source : Journal «Bonjour le 70»

- 2.1 – Lister trois autres moyens permettant à Julien de rechercher un véhicule.

1,5 pt (0,5 pt x 3)

- ⇒ Garage,
- ⇒ Concessionnaire,
- ⇒ Annonces dans la presse, internet,
- ⇒ Bouche à oreille, particulier à particulier,
- ⇒ Import, export.

- 2.2 – Sélectionner une annonce qui correspond à la situation de Julien, en entourant précisément la petite annonce choisie sur le document 2.

0,5 pt

- ⇒ Les 2 annonces où le prix est supérieur à 3000 € ne peuvent pas convenir.

2.3 – Justifier votre choix d'annonce en apportant quatre arguments.

2 pts (0,5 pt x 4)

- Le prix
- Le nombre de km
- L'année
- La puissance
- Le modèle
- La validité du contrôle technique
- La garantie
- Le type de carburant

2.4 – Julien doit assurer son véhicule. Il est soumis à une assurance obligatoire : préciser laquelle.

0,5 pt

- ⇒ L'assurance au tiers / ou responsabilité civile / ou explication

Environnement **5 points**

③ Dans le cadre de son nouvel emploi, Julien travaille dans un atelier dont l'intensité sonore est supérieure à 85 dB.

3.1 – Indiquer en toutes lettres la signification de l'unité dB.

0,5 pt

- ⇒ Décibel

3.2 – Enumérer trois conséquences d'une exposition prolongée à une telle intensité.

1,5 pt (0,5 pt x 3)

- ⇒ Surdit ,
- ⇒ Trouble du sommeil,
- ⇒ Stress, fatigue,
- ⇒ Augmentation du rythme cardiaque, de la tension art rielle,
- ⇒ Comportements violents,
- ⇒ Troubles digestifs,
- ⇒ Maux de t te.

Note

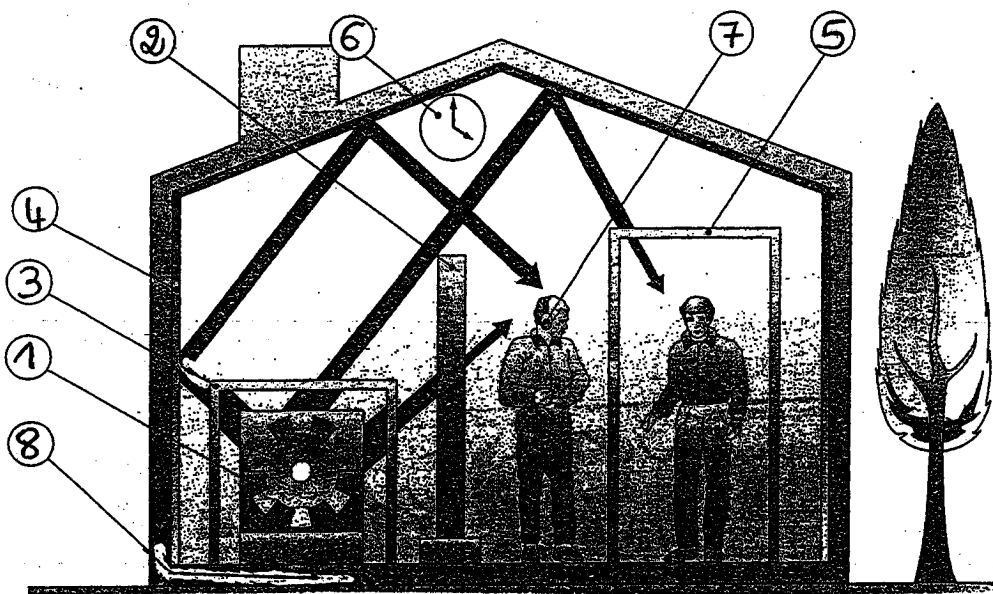
3.3 – Noter dans les bulles du schéma (document 3), les numéros correspondants aux différents moyens de lutte contre le bruit. **2 pts (- 0,25 pt par erreur)**

Note

- 1 – modification de la machine
- 2 – écran
- 3 – encoffrement
- 4 – isolation des parois

- 5 – isolement du personnel
- 6 – réduction du temps d'exposition
- 7 – équipements de protection individuelle
- 8 – système anti-vibration

DOCUMENT 3



Source : «INRS»

3.4 – Dans la vie quotidienne, l'excès de bruit est une nuisance.
Proposer deux attitudes de la vie quotidienne que chaque citoyen doit adopter pour respecter la tranquillité de son entourage. 1 pt (0,5 pt x 2)

- ⇒ Réduire le volume sonore de sa télévision ou de sa musique,
- ⇒ Pas d'activité bruyante après 22 heures, le week-end et jour férié...
- ⇒ Eviter ou limiter les bruits d'impact sur le sol quand on est en logement collectif (tampons sous les pieds des chaises...),
- ⇒ Faire contrôler le bruit émis par son véhicule.
(et toute réponse cohérente).

Santé ✎ **6 points**

④ Au cours de sa pause, Julien a lu l'article ci-dessous affiché par le médecin du travail concernant les maladies sexuellement transmissibles (M.S.T.) :

DOCUMENT 4

LA SYPHILIS est une maladie vénérienne due à une bactérie (le tréponème pâle) qui est aisément guérissable par un simple traitement antibiotique...

LA SYPHILIS est de retour et il était grand temps de lancer l'alerte. « Depuis deux ans, nous assistons à une augmentation indiscutable des cas de syphilis, et c'est là l'événement le plus marquant dans le domaine des maladies sexuellement transmissibles...

...Cette progression est particulièrement inquiétante car elle traduit un relâchement indiscutable de la prévention et une reprise des conduites sexuelles à risque, avec comme conséquence prévisible une nouvelle augmentation des contaminations par le virus du sida. »

Extraits du journal LE MONDE 17.05.2002

La syphilis est une maladie vénérienne, c'est-à-dire, une maladie sexuellement transmissible.

4.1 – Indiquer le nom du micro-organisme responsable.

- ⇒ **Bactérie : tréponème pâle**

0,5 pt

Note

4.2 – Dans le texte, il est indiqué «une reprise des conduites sexuelles à risque». Donner un exemple de conduite sexuelle à risque. **1 pt**

- ⇒ Relation sexuelle sans préservatif,
- ⇒ Partenaires multiples.

4.3 – Proposer trois démarches à adopter par une personne qui pense avoir pris des risques par rapport aux M.S.T. **1,5 pt (0,5 pt x 3)**

- ⇒ Prévenir son partenaire / ou ses partenaires,
- ⇒ Consulter son médecin,
- ⇒ Avoir des relations sexuelles protégées avec un préservatif,
- ⇒ S'abstenir.

Accepter aussi comme réponse : bien suivre le traitement médical (antibiotiques prescrits...)

Cet article a fait réfléchir Julien. Il décide de procéder à un dépistage des M.S.T.

4.4 – Lister deux structures dans lesquelles Julien peut se rendre pour ce dépistage : **2 pts (1 pt x 2)**

- ⇒ Centre de dépistage anonyme et gratuit,
- ⇒ Dispensaire,
- ⇒ Planning familial,
- ⇒ Centre de planification,
- ⇒ Médecin traitant,
- ⇒ Centre hospitalier...

Après le résultat de sa prise de sang, son médecin traitant lui annonce qu'il est séronégatif par rapport au V.I.H. (virus du sida).

4.5 – Expliquer ce que cela signifie : **1 pt**

- ⇒ Il n'a pas développé d'anticorps, son sang (sérum) ne contient pas d'anticorps anti VIH.
- ⇒ Il n'est pas porteur de la maladie.

Note